



Renvoyez ce document complété, daté et signé à l'adresse indiquée ci-contre

Mail : fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be

Taxes véhicules : Demande d'exemption

Ce formulaire est valable pour toute demande d'exemption **excepté celle pour usage occasionnel du véhicule** pour laquelle nous vous invitons à utiliser le formulaire spécifique.

1. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1. IDENTIFICATION

Vous êtes une :

Personne physique

Nom : Prénom :

N° de registre national (*au verso de la carte d'identité*) :

Personne morale

Dénomination :

N° BCE : 0

1.2. ADRESSE

Rue : Numéro : Boite :

Code postal : Localité :

1.3. CONTACT

Téléphone (de préférence GSM) :

Adresse mail :

2. EXEMPTION

2.1. VÉHICULE CONCERNÉ

Marque : Type :

Immatriculation : N° de châssis :

2.2. INSTALLATION L.P.G.

Ce véhicule est équipé d'une installation L.P.G. (gaz) : OUI NON

2.3. AFFECTATION

Ce véhicule est affecté exclusivement :

- à l'usage d'infirmes (cécité complète, paralysie entière ou amputation des membres supérieurs, invalidité permanente d'au moins 50 % des membres inférieurs) **comme moyen de transport personnel** ⁽¹⁾
 - Joindre : - la copie du certificat d'immatriculation ;
- l'attestation de reconnaissance d'infirmité à obtenir auprès du **SPF Sécurité Sociale** (Direction générale Personnes handicapées – Centre Administratif Botanique, Boulevard du jardin Botanique 50 bte 150 à 1000 Bruxelles). **Aucun autre type d'attestation n'est accepté.**
 - Si demande relative à un enfant de plus de 18 ans : joindre une copie du jugement du Juge de Paix déclarant l'enfant majeur incapable et le plaçant sous administration provisoire de ses parents ou d'un des parents.
- à l'usage de grands invalides de guerre (invalidité d'au moins 60 %) **comme moyen de transport personnel** ⁽¹⁾
 - Joindre : - la copie du certificat d'immatriculation ;
- l'attestation de reconnaissance d'invalidité de guerre à obtenir auprès du **Service Pension du Secteur public** (Place Victor Horta 40 – boîte 30 à 1060 Bruxelles) ou auprès du **SPF Sécurité Sociale** (service des Victimes de la Guerre, Square de l'Aviation 31 à 1070 Bruxelles). **Aucun autre type d'attestation n'est accepté.**
- à un service de taxis (voir dispositions du décret wallon du 18 octobre 2007)
 - Joindre la copie : - du certificat d'immatriculation du véhicule taxi ;
- du certificat d'immatriculation du véhicule utilisé pour usage privé ;
- de l'autorisation d'exploitation et de l'attestation liée au véhicule ;
- de la plaquette d'identification.
- à la location de voiture avec chauffeur (voir dispositions du décret wallon du 18 octobre 2007)
 - Joindre : - la copie du certificat d'immatriculation ;
- l'autorisation du Service public de Wallonie et l'attestation liée au véhicule ;
- tout document prouvant la durée et la portée de la location.
- à l'usage d'ambulance → Joindre la copie du certificat d'immatriculation
- à un service spécialisé au transport de personnes voiturées ou à mobilité réduite
 - Joindre : - la copie du certificat d'immatriculation ;
- l'autorisation de l'AVIQ ou de tout autre organisme compétent.
- en tant que véhicule forain
 - Joindre : - la copie du certificat d'immatriculation
- l'attestation patronale délivrée par le SPF Economie.
- en tant que véhicule de sport interdit à la circulation (exemple : véhicule de rallye)
 - Joindre : - une attestation pour véhicule de compétition délivrée par une fédération reconnue (par exemple : l'ASAF) ; cet attestation est valable un an.
- les 2 attestations du contrôle technique valable pour la compétition, mentionnant «véhicule interdit à la circulation» couvrant la période d'imposition pour laquelle l'exonération est demandée (cet attestation ayant une validité de 6 mois, il y a donc 2 attestations par exercice d'imposition à fournir)

⁽¹⁾ Dans le cas d'une demande d'exonération d'un véhicule affecté exclusivement à l'usage de d'infirmes ou de grands invalides de guerre, merci de compléter la formule d'engagement :

Je m'engage à utiliser le véhicule pré-décrit exclusivement dans les conditions prévues par la loi. Ce véhicule sera affecté exclusivement aux déplacements de la personne handicapée mentionnée ci-dessous :

Nom : Prénom :

N° de registre national (au verso de la carte d'identité) :

Date : / / **Signature (obligatoire) :**

Demande d'exemption sur base de l'article 5 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus.

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Elles sont uniquement utilisées pour l'établissement, la perception, le recouvrement, la contestation et le contrôle relatifs aux taxes wallonnes dans le respect du décret du 6 mai 1999. Pour de plus amples informations, référez-vous aux pages Fiscalité du Portail Wallonie (www.wallonie.be/fiscalite).